

MANDAT D'AUTORISATION

Je soussigné **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET VITICOLE BOURGOGNE DU SUD**, société coopérative agricole et viticole au capital de 14 156 362,00 euros dont le siège social est situé 6 AVENUE PRESIDENT BERGEOT, 71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS, immatriculée au registre du commerce de CHALON SUR SAONE sous le numéro 778 556 423, représentée par monsieur COMBEMOREL BERTRAND dument habilitée aux fins des présentes (ci-après « le Propriétaire foncier ») ;

Agissant en qualité de propriétaire foncier du terrain situé l'abergement-lès-seurre 21820 Seurre et du/des bâtiments construits sur le terrain en question (ci-après dénommés conjointement « les Immeubles »)

ET

Je soussigné **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET VITICOLE BOURGOGNE DU SUD**, société coopérative agricole et viticole au capital de 14 156 362,00 euros dont le siège social est situé 6 AVENUE PRESIDENT BERGEOT, 71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS, immatriculée au registre du commerce de CHALON SUR SAONE sous le numéro 778 556 423, représentée par monsieur COMBEMOREL BERTRAND dument habilitée aux fins des présentes ; Agissant en qualité d'exploitant, de locataire des Immeubles du Propriétaire foncier (ci-après « l'Exploitant »)

Autorisons par la présente

La société dénommée IRISOLARIS, société par actions simplifiée, au capital de 2 400 000 euros, dont le siège social est au 1200 Avenue Olivier Perroy, bâtiment F, à ROUSSET (13790), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) d'Aix-en-Provence sous le numéro 510 375 835, représentée par sa présidente, la société EOSIS CORPORATION, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 515 117 133, elle-même représentée par Monsieur Charles NUCCI en sa qualité de gérant,

Et,

Toute société agissant en son nom pour la construction de l'ombrière projetée.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'installation d'une centrale photovoltaïque et notamment :

- Autorisation d'exploiter,
- Raccordement ERDF,
- Permis de construire ou de modification de permis de construire (si nécessaire)
- Choix d'un architecte aux fins de dépôt d'un dossier de permis de construire et/ou d'un permis de construire modificatif (si nécessaire)
- Autres autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la centrale photovoltaïque. (DROC, DAACT, etc.)
- Se substituer au propriétaire pour signer en son nom le document d'arpentage à rédiger par le Géomètre-Expert mandaté

Et toutes autres démarches nécessaires à la mise en place d'une centrale photovoltaïque intégrée en toiture sur un bâtiment existant ou à construire.

Cette autorisation est valable trois ans à compter de la date de signature.

Fait via yousign

Le 26/03/2025

Pour valoir ce que de droit

Signature exploitant

Signature propriétaire

Bertrand COMBEMOREL

Bertrand COMBEMOREL

✓ Certified by  yousign

✓ Certified by  yousign

www.irisolaris.com

1200 avenue Olivier Perroy – Bâtiment F – 13790 ROUSSET
 Tel : 04 84 49 24 20

Lu et approuvé –
 signé le 31-03-2025

Lu et approuvé –
 signé le 31-03-2025